

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

Etaient présents :

Titulaires :

Mme Agnès BACHELART, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Line DUMORTIER, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Jean-Louis GOURDON, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGALT, M. Franck SUPERBI, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR (23)

Absent(s) ayant donné procuration à :

Mme Anne BROCVIELLE donne procuration à Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Guillain DE FRANCE donne procuration à M. Franck SUPERBI, M. Christian DEBLOIS donne procuration à M. Renaud BOURGEOIS, M. Sylvain GOUPIL donne procuration à M. Yves DELCELIER, M. Jean-Jacques LECAT donne procuration à M. Jean-Claude CORMONT, M. Alain MAILLET donne procuration à M. Jean-Louis GOURDON, Mme Virginie PARMENTIER donne procuration à Mme Catherine RIGALT, M. Thierry SARKÖZY donne procuration à M. Yves LOUBES, Mme Nicole TUAL donne procuration à M. Etienne FRERE (9)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

M. Laurent BARGADA, M. Stéphane DECULTOT, M. Stéphane DUTILLOY, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC, M. Michaël LEMMENS (6)

DEL2025-48 Définition de la part communautaire relative aux redevances d'assainissement sur la commune de Rethondes

Rapporteur : Monsieur Bernard FAVROLE

La communauté de communes des Lisières de l'Oise est compétente en matière d'assainissement sur la commune de Rethondes depuis le 1er janvier 2020.

Plusieurs actions ont été entreprises sur le système d'assainissement de la commune afin de garantir le bon fonctionnement de la lagune comme le curage de l'ensemble des bassins, la sécurisation du site via le renouvellement des clôtures, la mise en place de passerelle pour sécuriser les interventions liées à l'autosurveillance réglementaire.

L'ensemble de ces actions s'élève à près de 190 000 € HT.

Actuellement, la part intercommunautaire de l'assainissement se décompose d'une part fixe de 3.3 € annuelle et d'une part variable au mètre cube de 0.75 €. La facture type de 120 m³ s'élève à 239 €.

Afin de couvrir les dépenses engagées sur la commune de Rethondes, il est proposé d'augmenter la part fixe à 10 € et la part variable au mètre cube à 1.135 €. La facture type de 120 m³ s'élèverait à 312 €.

A titre de comparaison, la facture type de 120 m³ sur le périmètre de l'ancien Syndicat de Cuise-la-Motte est actuellement de 550 € avec une part fixe intercommunale annuelle de 10 € et une part variable de 2.11 € par m³.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-12-2, L2224-12-3 & L2224-12-4,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R2224-19,

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 modifié relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées,

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l'unanimité :

- **Décidé** de mettre en place un abonnement assainissement intercommunale annuel de 10 € à compter du 1er janvier 2026 pour la commune de Rethondes.
- **Décidé** d'adopter une redevance d'assainissement intercommunale, à compter du 1er janvier 2026, de 1.135 €, rattachée à la consommation au mètre cube d'eau potable sur la commune de Rethondes.
- **Chargé** le Président ou toute personne habilitée par lui d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	23
Nombres de suffrages exprimés :	32
Pour :	32 Mme Agnès BACHELART, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillain DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Line DUMORTIER, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	19 juin 2025

Le Président

M. Franck SUPERBI

